

SIX CENT VINGT-SEPTIÈME SESSION**11 décembre 2024**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue le Mercredi, 11 décembre 2024 à 11 heures 30, au 349, rue Labelle (salon Prévost), Saint-Jérôme, formant quorum sous la présidence du préfet, M. Xavier-Antoine Lalande, sont présents, Messieurs les maires:

Paul Germain, Ville de Prévost, Xavier-Antoine Lalande, Ville de Saint-Colomban, Yves Dagenais, Municipalité de Saint-Hippolyte, Marc Bourcier, Ville de Saint-Jérôme, Guy Lamothe, Municipalité de Sainte-Sophie

<u>VOTATION 2024</u>			
MUNICIPALITÉS	DÉCRET NO 1836-2023 Décembre 2023	# VOIX Article 201 Décret constitution	# VOIX Article 202
Prévost (V)	13 957	3	3
Saint-Colomban (V)	18 446	4	4
Saint-Hippolyte (M)	11 650	3	3
Saint-Jérôme (V)	82 274	17	8*
Sainte-Sophie (M)	18 890	4	4
Total:	145 217	31	22

***Formule de calcul**

En vertu de l'article 202 de la LAU, le nombre de voix de la Ville de Saint-Jérôme se calcule comme suit :

- Pop. VSJ : 82 274 hab. / Pop. MRC : 145 217 = 56,6 %
- 56,6 % x 14 voix (total autres municipalités) = 7,9 %, soit : 8 voix

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Guillaume Laurin-Taillefer et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, madame Geneviève Bélanger, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Xavier-Antoine Lalande, préfet, après avoir constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 11 heures 30.

Le préfet informe le Conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au Conseil, tel que le lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le préfet ne votera pas sur les propositions.

De plus, il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

NOTIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur Xavier-Antoine Lalande, préfet, constate que l'avis de convocation de la présente séance a été notifié à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DU PUBLIC SUR LES SUJETS DE L'ORDRE DU JOUR

11189-24 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le maire Guy Lamothe et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé séance tenante

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

11190-24 NOMINATION D'UN COORDONNATEUR À LA RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11161-24 relative à l'adoption de l'organigramme de la MRC pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu, aux termes de l'organigramme, la création du poste de coordonnateur à la révision du schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Alexandre Fortier d'occuper ce poste.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. le maire Yves Dagenais et résolu unanimement :

DE NOMMER monsieur Alexandre Fortier au poste de coordonnateur à la révision du schéma d'aménagement à compter du 1er janvier 2025.

D'AUTORISER le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer le contrat de travail.

ADOPTÉE

11191-24 EMBAUCHE DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alexandre Fortier occupera dorénavant le poste de coordonnateur à la révision du schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire embaucher un directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'environnement;

CONSIDÉRANT le processus de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection.

Il est proposé par M. le maire Paul Germain et résolu unanimement :

D'AUTORISER la direction générale à embaucher monsieur Patrick Gauthier au poste de directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, dont la date d'entrée en fonction sera précisée au début du mois de janvier 2025.

D'AUTORISER le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer le contrat de travail.

ADOPTÉE

11192-24 MODIFICATION NUMÉRO 1 DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DGA

CONSIDÉRANT QUE la MRC RDN a procédé à l'embauche d'un directeur en aménagement du territoire et à l'environnement à la classe 15, échelon 2;

CONSIDÉRANT le salaire de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QU'il est important de garder une équité salariale entre les différents postes.

Il est proposé par M. le maire Guy Lamothe et résolu unanimement :

D'AUTORISER le préfet ou en son absence, le préfet suppléant à signer la modification numéro 1 du contrat de travail de madame Geneviève Bélanger, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

TRANSPORT

DEMANDES À LA MRC

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DU PUBLIC

11193-24 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le maire Marc Bourcier et résolu unanimement :

DE LEVER la présente séance à 11 heures 33.

ADOPTÉE

Xavier-Antoine Lalande
Préfet

Guillaume Laurin-Taillefer
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Xavier-Antoine Lalande, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Xavier-Antoine Lalande
Préfet